

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 21 octobre 2024 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 23 Votants : 30

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 15 octobre 2024 s'est réuni le Lundi 21 octobre 2024 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, PERALI Valérie, HAY Florence, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : CARUHEL Maud ne prend pas part au vote

FIGUES Fatima, BLANCHARD Stéphane, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie, FRANCIS Stéphane.

Pouvoirs : de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de BLANCHARD Stéphane à NOSMAS Karen, de FIGUEIRA Muriel à DUBRANA Didier, de ROQUES Loréline à CARDOIT Patrick, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine, de FRANCIS Stéphane à PERALI Valérie.

H.05

Vente de parcelles de la couveuse agricole à Val de Garonne Agglomération

Depuis 2010, Val de Garonne Agglomération et la Fédération Régionale CIVAM AQUITAINE ont travaillé à la mise en place et au développement du dispositif d'une couveuse agricole sur le Val de Garonne porté par le Groupement d'Agriculteurs Innovants, Nourriciers, Entrepreneurs et Soutenus par les consommateurs (SAS GR.A.I.N.E. S). Ce travail a abouti à la création d'un espace-test appelé « couveuse agricole » sur des terres mises à disposition par la commune de Marmande en 2011.

Ce projet a connu plusieurs étapes avec la certification des terres en Agriculture Biologique en 2014 et la cession des parcelles EH n° 175 – 51 – 177 – 179 – 182 – 171 – 62 – 61 appartenant à la commune de Marmande à l'Agglomération, ayant permis l'aboutissement du projet de construction d'un bâtiment agricole en 2017. Par convention, la commune de Marmande met à disposition les parcelles EH n° 183 – 180 – 178 – 176 – 63 – 181.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Approuve** la vente des parcelles ci-dessus mentionnées :
- Parcelle EH n° 183 d'une superficie de 13 788 m² au prix de 78 788.00 euros ;
 - Parcelle EH n° 180 d'une superficie de 5 253 m² au prix de 5 253.00 euros ;
 - Parcelle EH n° 178 d'une superficie de 1 031 m² au prix de 1 031.00 euros ;
 - Parcelle EH n° 176 d'une superficie de 251 m² au prix de 251.00 euros ;
 - Parcelle EH n° 63 d'une superficie de 13 719 m² au prix de 13 719.00 euros ;
 - Parcelle EH n° 181 partie d'une superficie de 41 744 m² après un redécoupage par un géomètre qui porterait la parcelle à environ 34 000 m² au prix de 1.00 euro le m²
- Précise** qu'une servitude de 4 m de large sur les parcelles EH n° 164 – 166 – 149 devra être mise en place pour le passage de la canalisation d'irrigation enterrée avec 4 sorties aériennes
- Dit** que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de Val de Garonne Agglomération
- Précise** que l'acte sera rédigé en l'étude de Maître DIEZ-BESSA, notaire de la commune en collaboration avec le notaire de Val de Garonne Agglomération
- Autorise** M. le MAIRE ou son représentant à signer tous documents à cet effet

Votants : 30 - Abstention : 00 - Exprimés : 30
Contre : 00 Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 21 octobre 2024

La secrétaire de séance
Maud CARUHEL



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 24/10/2024
et de sa transmission au contrôle de légalité le 24/10/2024..

La Secrétaire de séance
Maud CARUHEL



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

